

Domaine Santé

Filière physiothérapie

Partenariat et chronicité

Intégrer l'éducation thérapeutique dans le contexte d'affections chroniques, en incluant la santé mentale et des aspects relationnels et communicationnels

1. Caractéristiques du module

Code : S.PH.371.2009.F.23

Degré d'études : ☒ Bachelor ☐ Master

Année académique : 2024-2025

Année d'études : ☐ 1^{ère} ☒ 2^{ème} ☐ 3^{ème}

Crédits ECTS : 7

Type : ☒ Module obligatoire☐ Module optionnel obligatoire☐ Module facultatif

☒ Module dont l'échec définitif entraîne l'exclusion de la filière selon l'art. 32, al. 1 du règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO du 2 juin 2020

Organisation temporelle :

☒ Module sur 1 semestre☐ Semestre d'automne☐ Module sur 2 semestres☒ Semestre de printemps

Langue principale d'enseignement :

☒ Français☐ Allemand☐ Anglais

2. Prérequis

☐ Avoir validé le/les modules☐ Avoir suivi le/les modules☒ Pas de prérequis☐ Autres :

3. Compétences, rôles exercés et apprentissages visés

Références :

Conférence spécialisée Santé des Hautes écoles spécialisées suisses. (2021). *Compétences relatives aux professions de la santé*. https://www.hes-so.ch/fileadmin/documents/HES-SO/Documents_HES-SO/pdf/sante/competences-professions-sante_fr.pdf

Loi fédérale du 30 septembre 2016 sur les professions de la santé (= LPSan ; RS 811.21 ; état le 1^{er} février 2020).

Ordonnance du Conseil fédéral du 13 décembre 2019 relative aux compétences professionnelles spécifiques aux professions de la santé selon la LPSan (= OCPSan ; RS 811.212 ; état le 1^{er} février 2020).

Rôles majeurs exercés

☒ Rôle d'expert-e☒ Rôle de leader☒ Rôle d'apprenant et de formateur-trice☒ Rôle de communicateur-trice☒ Rôle de promoteur-trice de la santé☐ Rôle de professionnel-le☒ Rôle de collaborateur-trice

Compétences principales

Le pronom « elles » utilisé tout au long de ce document désigne les personnes ayant terminé leurs études dans une des filières bachelor selon le document « *Compétences relatives aux professions de la santé* »

Rôle expert-e

- **A3** Elles réalisent le raisonnement clinique physiothérapeutique centré sur la personne (patient/client/partenaire) en coordonnant leurs décisions et actions de manière concertée.
- **A5** Elles conçoivent des interventions physiothérapeutiques efficaces et efficientes en tenant compte des contre-indications. Elles accompagnent les patients/clients dans leur participation optimale à la vie quotidienne, en tenant compte de leurs ressources.
- **A7** Elles vérifient l'efficacité de leurs interventions à l'aide d'instruments validés.
- **A8** Elles reconnaissent les opportunités et les limites des technologies et les intègrent adéquatement dans leurs activités professionnelles.

Rôle de communicateur-trice

- **B1** Elles utilisent une communication verbale, non verbale et tactile pour construire une relation thérapeutique de confiance et de partenariat avec les patients/clients et l'utilisent comme élément de soutien d'une intervention physiothérapeutique centrée sur la personne et tenant compte des facteurs d'influence pertinents.
- **B2** Elles formulent des objectifs physiothérapeutiques conjointement avec l'individu et prennent des décisions appropriées et partagées avec celui-ci, en tenant compte de ses ressources.

Rôle de collaborateur-trice

- **C1** Elles travaillent en partenariat en respectant les autres professionnels de la santé et des services sociaux ainsi que leurs différents champs professionnels en recherchant des solutions dans le but de parvenir à une coordination optimale des soins pour la personne.

Rôle de promoteur-trice de la santé

- **E1** Elles comprennent l'importance des facteurs biopsychosociaux et leur influence sur l'expérience et le vécu de la maladie et de la santé, les processus de convalescence/récupération et la prévention, et les intègrent dans le raisonnement clinique et les interventions physiothérapeutiques.
- **E2** Elles déterminent l'état actuel de la littérature en santé de leur interlocuteur et adaptent leurs interventions physiothérapeutiques en tenant compte des diversités culturelles et de la capacité de compréhension de la langue
- **E3** Elles appliquent les compétences de consultation et d'autonomisation (Empowerment) pour modifier à court et à long terme le comportement de différents individus et groupes d'individus en matière de mouvement et d'activité.
- **E4** Elles utilisent des concepts spécifiques et ciblés à l'activité et au mouvement dans la prévention et la promotion de la santé ainsi que dans la réhabilitation.

Rôle d'apprenant e et de formateur-riche

- **F1** Elles mettent constamment à jour leurs connaissances pratiques, techniques, scientifiques et théoriques et les intègrent dans leur pratique professionnelle. Elles encouragent les patients/clients à prendre leurs responsabilités (autonomisation) du point de vue des comportements en matière de mouvement et d'activité.
- **F2** Elles appliquent des stratégies pédagogiques (éducation thérapeutique et à la santé) pour favoriser l'apprentissage des patients/clients.

Objectifs généraux d'apprentissage

- Identifier, reconnaître les savoirs fondamentaux en éducation thérapeutique du patient (ETP) , en santé mentale, au sujet de pathologies de long cours
- Adapter la démarche de raisonnement clinique de chaque domaine, en lien avec les différentes situations emblématiques
- Établir une communication adéquate, une alliance thérapeutique et négocier un objectif thérapeutique ciblé.
- Dispenser des actions éducatives et proposer des interventions adaptées à la complexité bio-psycho-sociale, y compris dans des contextes impliquant la santé mentale.
- Développer des compétences d'analyse et de pensée critique.

4. Contenus et formes d'enseignement et d'apprentissage**Contenus**

- Fondements et savoirs : santé mentale, psychologie, psychiatrie, modèle de croyances en santé, fondements ETP, oncologie, théories de la motivation à l'activité physique.
- Evaluation : entretien de compréhension, évaluation qualité de vie
- Interventions : ETP, entretien motivationnel, réadaptation, maladie chronique non transmissible (MMT), outils communicationnel, relation thérapeutique, dynamique de groupe.
- Raisonnement clinique : situation emblématique incluant la santé mentale dans les trois domaines (NMS, SYSINT, MSQ)
- Recherche/ approche réflexive de la pratique : recherche qualitative, santé et autodéfense intellectuelle, défis éthiques et pathologie chronique
- Outils et innovations technologiques : application santé au service du suivi des maladies chroniques, outils éducatifs, apports des neurosciences cognitives.
- Préventions et ETP : ETP dans différentes situations emblématiques, enjeux des maladies chroniques non transmissibles, éducation en santé, ETP et prévention secondaire.
- Relation et communication : enseignement des exercices et des mouvements, transmissions de consignes claires

Formes d'enseignement et d'apprentissage

- | | |
|---|-------------------------------------|
| • Enseignement à distance | ☐ |
| • Enseignement présentiel interactif | ☒ |
| • Enseignement co-modal | ☐ |
| • E-learning | ☒ |
| • Cours pratiques | ☒ |
| • Cours théoriques | ☒ |
| • Pratiques simulées | ☒ |
| • Travail personnel | ☒ |
| • Travail personnel dirigé, travaux de groupe | ☒ |
| • Autres | ☐ |

Exigences de fréquentation : La présence aux cours est obligatoire (cours pratiques, raisonnement clinique, prestations pédagogiques, simulation, travaux de groupe présentiels) Toute absence doit être annoncée et compensée.

5. Modalités d'évaluation et de validation

L'évaluation du module repose sur :

- A. Une présentation de groupe (note arrondie au 10^{ème}, coefficient 1).
- B. Un travail écrit individuel ou en binôme, sur la base d'un entretien (note arrondie au 10^{ème}, coefficient 1)
- C. QCM individuel (note arrondie au 10^{ème}, coefficient 1)

- Reddition des travaux A et B : 26 de l'année civile 2025
- Examen QCM (C) : 26 de l'année civile 2025

La **validation** du module (attribution des crédits ECTS) repose sur l'obtention d'une note ECTS suffisante, attribuée sur la base du calcul d'une moyenne à partir des notes locales obtenues aux points (A), (B) et (C) ci-dessus, en tenant compte des coefficients indiqués. Toute note inférieure à 3.5 entraîne l'insuffisance du module (FX).

Les exigences de fréquentation mentionnées au point 4 doivent être satisfaites.

6. Modalités de remédiation et de répétition

Remédiation

☒ Remédiation possible en cas de note Fx au module

☐ Pas de remédiation

- Modalités : Si le module est évalué FX, toutes les parties dont les notes sont inférieures à 4.0 devront être remédiées.
- Période : semaine 35 ou 36 de l'année civile 2025

La remédiation permet à l'étudiant-e d'obtenir la note E en cas de réussite.

En cas d'échec à la remédiation, l'étudiant obtient la note F et peut répéter le module une seule fois, dès que possible.

Répétition

En cas de répétition du module, les modalités, exigences, conditions de réussite et période font l'objet d'un document écrit signé par l'étudiant-e et le ou la responsable du module, voire le ou la responsable locale de filière. La répétition permet à l'étudiant-e d'obtenir les notes de A à E en cas de réussite ou F en cas d'insuffisance. Dans ce cas, l'échec au module est définitif.

7. Bibliographie principale

Se référer au syllabus

8. Remarques

La possibilité et les modalités d'utilisation de l'IA générative dans le cadre du module sera précisée lors de l'introduction du module. Si une utilisation est autorisée dans les travaux à rendre, elle doit être déclarée par l'étudiant (référence : moodle HES-SO numérique – l'IA dans l'enseignement à la HES-SO - Étudier avec l'IA)

9. Responsable de module

Responsable : Pascal Weber (pascal.weber@hesge.ch)

Enseignants :

Se référer au planning du cours et/ou au syllabus

Descriptif validé le 1 février 2025 par

Ruth Schmid
Responsable de la filière